

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Droit public

- Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le master *Droit public* est classiquement organisé pour la 1^{ère} année. Il se décompose d'enseignements de perfectionnement qui prolongent les cours de licence et de spécialisation en droit public. Des modules professionnalisant et, de manière très originale, des crédits libres (cours supplémentaires, langues ou validation de d'une expérience dans le monde professionnel ou associatif ayant un intérêt pour le master 1, M1) complètent la formation.

La 2^{ème} année de master (M2) prend la forme de trois spécialités : *Droit et administration* dispensé à Saint-Etienne ; *Droit public approfondi* « recherche » (cohabilité avec Lyon 2 et Lyon 3, établissement porteur) ; *Contrats publics* « professionnalisant » (cohabilité avec Lyon 2 et Lyon 3, établissement porteur). Ces deux derniers masters font l'objet d'un rapport distinct.

Le master vise la formation des juristes « généralistes » de droit public, plus particulièrement, les futurs cadres de l'administration affectés aux services contentieux. Il est donc professionnalisant.

Le master ne propose pas de formation continue ou en alternance. La taille de l'université et l'ampleur des programmes justifient ce choix.

Avis du comité d'experts

La présentation du master *Droit et administration* est lisible et cohérente. La formation est conforme aux objectifs présentés. Les cours proposés aux étudiants sont notamment corrélés aux débouchés. Le master manque toutefois d'attractivité pour les étudiants extérieurs à l'agglomération stéphanoise et souffre de la concurrence avec d'autres formations dispensées dans la région, notamment par l'Université Jean Moulin Lyon 3 qui attire des étudiants stéphanois.

Le M1 *Droit public* constitue la seule formation entièrement juridique (avec le master *Droit privé*) de l'établissement (les formations AES, économie et gestion proposent des enseignements en droit public à titre accessoire). Son maintien est donc justifié. Pour se distinguer des autres M1 *Droit public* de la région, assez nombreux, les porteurs du diplôme revendiquent un axe « contentieux » et la nécessité peu contestable pour une Faculté de droit d'offrir un parcours complet aux étudiants sur cinq ans.

Constituant un débouché naturel pour les étudiants stéphanois du M1 *Droit public*, la spécialité *Droit et administration* présente une certaine originalité dans l'environnement régional et national, non par les thèmes (qui restent classiques) mais par la méthode de formation qui ne repose pas sur des cours magistraux mais prend la forme de séminaires de réflexion, de mise en perspective sur de grands thèmes et de grandes notions du droit public et de « leçons » portant sur un thème. Celui-ci est passé au crible de son actualité et de ses principales problématiques (une heure et demi à deux heures par thème). Cette approche thématique renforce l'interactivité avec les étudiants. Il est par ailleurs demandé aux étudiants de rédiger un rapport de stage et un mémoire qui permet de confronter ces grands thèmes à la pratique.

L'équipe pédagogique du M1 est composée de huit enseignants-chercheurs et d'intervenants extérieurs (magistrat administratif, avocat, agents de collectivités territoriales). La responsabilité du M1 *Droit public* est exercée en coordination avec le responsable de la mention et d'un chargé de mission qui assure le suivi des étudiants. Le pilotage repose par ailleurs sur une réunion de début d'année avec les étudiants ; des réunions ponctuelles (deux réunions de bilan mentionnées) et une commission mixte paritaire qui se réunit deux fois par an pour faire un point avec les étudiants.

La direction du M2 est assurée par deux enseignants statutaires habilités à diriger des recherches ; ce binôme est présenté comme un « choix politique » pour assurer un meilleur suivi de la formation. Le M2 revendique l'intervention du vice-président du tribunal administratif de Paris, professeur associé, et de représentants de collectivités territoriales. Le pilotage ne repose pas sur un processus défini, notamment pour ce qui concerne la fréquence des réunions.

En M1, la promotion a compté entre 20 et 46 étudiants ces quatre dernières années avec un taux de réussite dépassant pour 2011, 2012 et 2013 les 95 %. Le rapport ne précise pas le pourcentage d'étudiants ayant intégré un M2. En M2, les effectifs sont assez faibles (sept à l'ouverture en 2011/2012 ; 13 en 2012/2013 ; 11 en 2013/2014). Le rapport ne fait pas état de l'orientation des étudiants de M1 qui n'intègrent pas le M2.

Le rapport fait état de chiffres d'insertion professionnelle non significatifs (2011/2012 : deux insertions professionnelles ; 2012/2013 : trois insertions professionnelles ; un stage de longue durée ; quatre poursuites d'étude).

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Le M1 <i>Droit public</i> comporte un axe de formation destiné à préparer les étudiants à la recherche fondamentale au sein du CERCRIID UMR/CNRS 5137 (seul laboratoire juridique rhône-alpin ayant le statut d'UMR). Cet axe cible les étudiants qui souhaitent poursuivre dans un M2 recherche puis, effectuer une thèse. Aucune statistique ne permet toutefois d'apprécier cette orientation.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation repose sur des exercices concrets et de mise en situation, la présence de professionnels du droit dans l'équipe pédagogique, l'organisation de visites dans les juridictions administratives ou constitutionnelle et la possibilité de suivre un stage.
Place des projets et stages	Le M1 prévoit la possibilité d'un stage de trois mois au 2 nd semestre (24 crédits européens). Les étudiants peuvent bénéficier d'un chargé de mission affecté (suivi des stages, organisation de la soutenance des mémoires, etc.). Il semblerait que les étudiants ne choisissent pas cette option et préfèrent suivre des cours classiques.
Place de l'international	Le M1 n'est pas ouvert à l'international. Certes, des cours de langue sont proposés (de manière obligatoire en anglais pour les deux semestres et, dans le cadre des crédits libres pour une langue supplémentaire) et les étudiants sont conviés aux conférences de professeurs invités (dont la fréquence n'est pas mentionnée). Dans le même temps, le master ne bénéficie pas d'un cadre de coopération avec des universités étrangères et n'offre pas de cours d'ouverture à l'international, notamment de droit comparé dans les domaines privilégiés par le master (<i>Administration et contentieux</i>).
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le M1 recrute parmi les étudiants de licence 3 de l'université (droit, AES et LAP, semble-t-il en nombre pour les deux dernières filières). Il n'est pas fait état d'une ouverture vers d'autres établissements français et étrangers. Dans le même temps, certains étudiants locaux quittent l'université de Saint-Etienne. Il n'est pas fait état d'un dispositif d'aide à la réussite spécifique, si ce n'est au profit des étudiants handicapés et des sportifs de haut niveau dans le cadre d'un dispositif qui est commun à l'ensemble de l'université de Saint-Etienne.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Le M1 ne propose pas d'enseignements spécifiques (numérique ou cours à distance). Tout au plus, peut-on mentionner que le C2i niveau II, « Métiers du droit », est proposé. De même, il est mentionné que les enseignants mettent à disposition des documents de travail, des éléments de réflexion et de réponses sur un forum. Aucune précision concrète ne permet toutefois d'envisager la portée de ce dispositif.
Evaluation des étudiants	Le dispositif applicable aux jurys d'examen est classique (une délibération par semestre). Il en est de même pour les modalités de contrôle. L'originalité réside dans la soutenance d'un mémoire de stage pour les étudiants qui choisissent cette option.
Suivi de l'acquisition des compétences	Les étudiants de M1 ont accès à des modules de formation animés par des professionnels extérieurs qui leur permettent de construire leurs outils de recherche de stage puis, d'emploi. Non obligatoires, les stages sont par ailleurs encouragés. Un livret individuel intitulé « Passeport pour l'avenir » est en cours de constitution.
Suivi des diplômés	De l'aveu des responsables du master, le suivi du devenir des diplômés « reste artisanal faute de disposer des moyens en personnel administratif ».

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le conseil de perfectionnement a fonctionné au travers des réunions de l'équipe pédagogique du M1 <i>Droit public</i> composée d'enseignants-chercheurs et de professionnels extérieurs et s'est réuni environ cinq fois par an et lors des jurys d'examens. Une évaluation de l'enseignant (sur son initiative et dont il est le seul destinataire) et de l'enseignement (formulaire distribué par le responsable pédagogique à la fin d'année aux étudiants de la promotion) est organisée. Cette dernière évaluation a permis d'introduire des modifications dans l'organisation de la formation (dates de remises de procès-verbaux d'examen pour permettre aux étudiants de postuler en M2 ; adaptation des cours d'économie et de contentieux administratif).
---	---

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Articulation des deux années de master.
- Co-habilitation avec les universités Lyon 2 et 3 en master qui garantit une offre globale aux étudiants de la région.
- Originalité des cours en M2 sous forme de séminaires.

Points faibles :

- Problème de recrutement en M2 (effectif faible et difficulté pour recruter au-delà de l'université).
- Déperdition des effectifs à la fin du M1.

Conclusions :

La mutualisation semble surtout bénéficier aux universités lyonnaises et pourrait être repensée (les étudiants stéphanois quittent leur université ; dans le même temps, les étudiants lyonnais ne viennent pas à Saint-Etienne). Le M2 devrait peut-être accentuer sa spécificité (il offre en l'état une formation en droit public interne), en définissant un créneau de spécialité très pointu pour recruter au-delà du bassin régional.

Éléments spécifiques des spécialités

Droit et administration

Place de la recherche	Le parcours n'a pas vocation à conduire les étudiants vers la recherche ; de fait, il n'est pas concrètement adossé au laboratoire local (CERCRID UMR/CNRS 5137). Toutefois, il offre une dimension de recherche (cours sous forme de « leçons », conférences, colloques et séminaires organisés par le laboratoire, rédaction d'un mémoire).
Place de la professionnalisation	La professionnalisation se manifeste par l'intervention de professionnels de haut niveau, le stage et par des exercices de mise en situation (note de synthèse, concours interuniversitaires, certification C2i niveau II).
Place des projets et stages	Le M2 impose un stage de trois mois qui représente un cinquième de la note globale. Il occupe une place centrale dans la mesure où l'étudiant qui ne valide pas le mémoire ne peut pas valider le M2. Ce mémoire donne lieu à une soutenance de 30 mn.

Place de l'international	Le M2 n'est pas ouvert à l'international. Certes, les étudiants sont conviés aux conférences de professeurs invités ; leur fréquence n'est toutefois pas mentionnée. Dans le même temps, le M2 n'offre pas de cours en langue étrangère, ne bénéficie pas d'un cadre de coopération avec des universités étrangères et n'offre pas de cours d'ouverture à l'international, notamment de droit comparé dans les domaines privilégiés par le master (<i>Administration et contentieux</i>).
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement est effectué sur dossier, sans processus de sélection spécifique. Il est fait état d'un entretien des candidats extérieurs à l'université de Saint-Etienne et d'une amélioration dans le recrutement des étudiants, sans autre précision. Dans le même temps, le rapport mentionne que « la sélection en M2 est nette mais pas drastique afin de ne pas décourager des étudiants ayant eu un assez bon parcours mais qui seraient capables de faire beaucoup mieux au cours de leur cinquième année » (60 dossiers mentionnés). Peu ou pas d'étudiants sont aiguillés vers le M2 par CAMPUS FRANCE. Il n'est pas fait état d'un dispositif d'aide à la réussite spécifique, si ce n'est au profit des étudiants handicapés et des sportifs de haut niveau dans le cadre d'un dispositif qui est commun à l'ensemble de l'université de Saint-Etienne.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Le M2 ne propose pas d'enseignements spécifiques (numérique ou cours à distance). Tout au plus, peut-on mentionner que le C2i niveau II, « métiers du droit », est proposé aux étudiants. De même, il est mentionné que les enseignants mettent à disposition des documents de travail, des éléments de réflexion et de réponses sur un forum. Aucune précision concrète ne permet toutefois d'envisager la portée de ce dispositif.
Evaluation des étudiants	Le dispositif applicable aux jurys d'examen est classique (une délibération par semestre). Il en est de même pour les modalités de contrôle. L'originalité réside dans des épreuves de cinq heures voire huit heures pour les matières les plus fondamentales, un grand oral pour un groupe de matières jugées fondamentales et la soutenance d'un rapport de stage ou d'un mémoire de stage du M2 dans le cadre d'une soutenance de 30 mn.
Suivi de l'acquisition des compétences	Les étudiants ont accès à des modules de formation animés par des professionnels extérieurs qui leur permettent de construire leurs outils de recherche de stage puis, d'emploi. Un livret individuel intitulé « Passeport pour l'avenir » est par ailleurs en cours de constitution.
Suivi des diplômés	Une enquête d'insertion est réalisée, en lien avec le service d'insertion professionnelle et l'observatoire de la vie étudiante. De l'aveu des responsables du master, le suivi du devenir des diplômés « reste artisanal faute de disposer des moyens en personnel administratif ». De fait, aucune statistique générale n'est proposée dans le rapport.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Une évaluation est effectuée sur initiative de l'enseignant à l'issue de son cours ; seul l'enseignant est seul destinataire. L'enseignement fait l'objet d'une évaluation distincte sous le contrôle du responsable pédagogique. Le conseil de perfectionnement a fonctionné d'une manière informelle avec les professionnels déjà impliqués. En pratique, le conseil et l'équipe pédagogique ont fusionné.

Observations de l'établissement

Le Président

à

M. Jean-Marc GEIB

Directeur de la section Formations et diplômes

Rapport n° S3MA160009959

Master mention Droit public

Monsieur le Directeur,

L'Université Jean Monnet, Saint-Etienne et ses équipes pédagogiques remercient les experts du HCERES pour leur travail d'évaluation, leurs analyses et recommandations. L'établissement n'a pas d'observations particulières à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.



Khaled BOUABDALLAH